

## Dépêche AEF : Précarité étudiante : l'aide ponctuelle des Crous passe de 200 à 500 euros maximum

2 minutes

---

L'aide ponctuelle, délivrée par les Crous aux étudiants confrontés à des difficultés financières, voit son montant maximal passer de 200 à 500 euros, annonce une [circulaire](#) publiée au BO le 23 avril 2020, dix jours après l'allocution d'Emmanuel Macron qui annonçait une aide pour "les étudiants les plus précaires vivant parfois loin de leur famille" ([lire sur AEF info](#)). La circulaire précise que les modalités de dépôt et l'instruction de l'aide ponctuelle sont aménagées "si les circonstances le rendent nécessaire" par les directeurs généraux des Crous. Par ailleurs, dans une interview au média [20 Minutes](#) le 23 avril, Annick Girardin, ministre des Outre-mer, annonce qu'une aide financière destinée aux étudiants ultramarins sera créée. Le ministère des Outre-mer avait déjà lancé, le 20 avril dernier "un recensement des étudiants souhaitant rentrer dans leur territoire" ([lire sur AEF info](#)).